

Procès-verbal de la séance du jeudi 2 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal ordinaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre du Vieux Poirier, sous la présidence de Monsieur Stéphane CONFAIS, Maire.

Etaient présents : Johanna CHOLET, Isabelle MARIE, Sylvie PERRIN, Brigitte ROBION,

Franck LEGRAND, Joël PERZO, Bertrand SAIVE, Alain TILLARD, Aurélien TRÉGOUËT.

Etaient absents excusés : Georgia STEP CZAK

Stéphane BRET, Nicolas DRE VENSEK,

Absents : Guillaume BERTRAND, Benjamin RIGOT

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Aurélien TRÉGOUËT.

Thèmes à l'ordre du jour :

I. Informations concernant la commune :

1. **Le bulletin municipal** : la publication d'un 4 pages, qui avait déjà eu cours dans le passé, sera de nouveau privilégiée et sa sortie prévue régulièrement ; en effet l'édition du bulletin plus volumineux représente un travail conséquent mais sa parution doit continuer et l'objectif est fixé à une fois par an.
2. **Le repas des aînés** se tiendra dimanche 5 décembre : le maire en appelle aux volontaires pour aider à la préparation de la salle. Les décorations de la salle sur le thème de Noël seront laissées pour le repas de Noël des élèves de l'école maternelle et primaire de la commune prévu le jeudi 16 décembre.
3. **La demande d'une ouverture de MAM** (Maison des Assistantes Maternelles) : une demande d'ouverture de MAM sur la commune a été présentée par des assistantes maternelles exerçant sur d'autres communes. La faisabilité et la pertinence du projet doivent être étudiées avec la responsable du RAM.
4. **Eoliennes** : Le maire a été approché pour un projet d'installation d'éolienne sur notre territoire. Le maire insiste sur le fait que cette question doit être intercommunale, que les retombées économiques bénéficient non pas exclusivement à notre commune mais aux villages voisins. Il a pour cela réuni le maire de La Trinité et le maire de Saint-Luc qui le rejoignent sur cette question.

II. Informations du département :

1. **Agence ruralité** : le maire présente ce projet qui verra le jour au premier semestre 2022 : il se veut un guichet unique qui traitera les diverses demandes des communes et les réorientera vers les services dédiés.

2. **Assemblée générale du CAUE** : le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure) a exprimé le souhait que son assemblée générale se tienne au Val-David. La rencontre aura lieu le jeudi 16 décembre.

III. Informations de l'EPN :

1. **Le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques** de Paris 2024 a retenu la candidature de **Saint-Sébastien-de-Morsent** comme centre de préparation aux jeux. Sur les trois disciplines proposées par la ville, deux ont été retenues : la boccia (pétanque paralympique en salle) et le tennis de table. La ville, centre d'entraînement, et l'hôpital La Musse comme centre de récupération, accueilleront donc des délégations internationales, et proposent aux communes de l'agglomération qui le souhaitent d'apporter leur concours à cette manifestation. Le maire salue l'initiative de Saint-Sébastien-de-Morsent et le conseil manifeste son enthousiasme à y participer.
2. **Assiette fiscale** : afin de connaître et d'optimiser l'assiette fiscale des communes, ainsi que par souci de régularisation et d'équité entre les foyers, EPN entérine, auprès d'une société extérieure, la demande de devis, pour chiffrer le coût d'une étude sur l'état actuel des bases fiscales.
3. **Entretien des mares** : L'une des missions d'EPN est de restaurer les mares des communes de l'agglomération, dans le cadre du Programme régional d'actions en faveur des mares : cela permet que les mares soient référencées, préservées et qu'elles puissent accueillir la faune et la flore locales. Cette action permet aussi l'entretien des mares. Ce sujet concerne notre commune (un certain nombre de mares est référencé) et particulièrement pour la réhabilitation de la mare Aubé. Décision est prise de contacter EPN à ce sujet afin de monter un dossier.

IV. Informations de l'Etat :

Le maire présente les missions du **CDL, conseiller aux décideurs locaux**. Mme Sahut prend ses nouvelles fonctions à la DGFIP. Son rôle est de conseiller les élus sur les questions budgétaires et fiscales. Ses missions sont assurées en propre ou partagées avec le SCG (service de gestion comptable) d'Evreux.

Autres thèmes abordés

La question du Mille Club : la question de la sécurité du bâtiment accueillant l'association sportive de judo est posée. Le débat porte sur la procédure à mettre en place afin de vérifier la mise aux normes du bâtiment, et la remise des clefs au propriétaire, la mairie du Val David. Ce sujet a été abordé avec l'association elle-même (rencontre, lettre recommandée l'invitant à remettre les clefs, à travailler de concert avec la commune) qui s'est montrée réticente à collaborer. Face à ce refus, et les délais laissés au club pour réagir, la commune se voit dans l'obligation de procéder ainsi : faire appel à un huissier, à la commission de sécurité du département ainsi qu'aux gendarmes afin de vérifier la mise en conformité des normes de sécurité. Le maire souligne cependant que cette décision risque de signer la fermeture de ce club. Une dernière sollicitation de l'association est proposée pour que celle-ci régularise sa situation.

Les délibérations

1. **Gardes particuliers sur le territoire de l'EPN** : service proposé par l'agglomération de dédier deux véhicules et cinq agents (gendarmes) pour investiguer sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la surveillance et de prévenir ou punir les délits. Ce projet a un coût : 300 000 euros, ce qui reviendra à 2000 euros pour la commune du Val-David.

Votée contre à l'unanimité.

2. **Subventions DETR/DSIL** : les projets soumis au département afin d'obtenir les subventions sont présentés : réaménagement du cimetière, des fosses de la mairie, remplacement des volets roulants de l'école et installation de la fibre et téléphonie.

Votée pour à l'unanimité.

3. **Augmentation du volume horaire du poste d'adjoint technique** : actuellement sur deux postes, à raison de 16h comme adjoint administratif à l'agence postale et de 4h30 auxquelles s'ajoutent un volet d'heures complémentaires, comme adjoint technique, le projet, soumis au comité technique du centre de gestion de l'Eure qui l'a approuvé, est d'augmenter le volume horaire du poste d'adjoint technique à 14h. Cela, afin de sécuriser et rationaliser les heures de travail effectuées.

Monsieur Alain TILLARD ne participe pas au vote.

Un vote contre

Trois abstentions

Cinq votes pour

Date du prochain conseil : le jeudi 9 décembre 2021. Il sera consacré au projet de lotissement.